

Version V 1.0 du 04/12/2020

**FICHE DE TRACABILITE DE LA REALISATION DU TEST RAPIDE D'ORIENTATION DIAGNOSTIQUE (TROD)
ANTIGENIQUE DE L'INFECTION PAR SARS-CoV-2**

À remettre au patient

NOM, PRENOM ET QUALITE du professionnel de santé réalisant le TROD antigénique :

Un Test Rapide d'Orientation Diagnostique (TROD) antigénique COVID 19 : qu'est-ce que c'est ?

Ce test recherche une protéine spécifique présente à la surface du virus SARS-Cov-2.

Il est réalisé à partir d'un **prélèvement nasopharyngé** comme pour la RT-PCR mais la technique d'analyse est différente.

Il répond à la question : « *le patient est-il ou non porteur de la COVID-19 ?* ». Comme les tests RT-PCR, il permet le diagnostic précoce de la maladie dès la phase aiguë.

La réalisation du TROD antigénique est à réserver en priorité aux patients présentant des symptômes évocateurs de la COVID-19 depuis moins de 4 jours. Le test antigénique est moins sensible mais plus rapide que la RT-PCR.

Le résultat du TROD vous sera communiqué dès sa lecture, au bout d'environ 20 minutes :

- le test antigénique est **positif**, vous êtes malade et/ou porteur du virus, isolez-vous au plus vite ;
- le test antigénique est **négatif**, soyez prudent. Il est possible que vous soyez porteur du virus mais, dans la plupart des cas, vous ne serez pas ou peu contagieux.

Si vous êtes symptomatique, âgé de plus de 65 ans et/ou présentant au moins un facteur de risque de développer un cas grave de la COVID-19 (personnes atteintes d'une maladie chronique ou fragilisant leur système immunitaire notamment antécédents cardiovasculaires, diabète et obésité, pathologies chroniques respiratoires, cancers, insuffisance rénale, cirrhose, splénectomie, drépanocytose... ainsi que les femmes enceintes au 3^{ème} trimestre de grossesse), et que le test rapide est négatif, vous devrez vous faire reconstrôler par RT-PCR.

Dans tous les cas, prenez l'attache de votre médecin traitant.

En complément des mesures sanitaires, comme le respect des gestes barrières, **TousAntiCovid** est une application de contact tracing permettant d'alerter et d'être alerté en cas d'exposition à la COVID-19. Pour plus d'information sur **TousAntiCovid** une FAQ est disponible à l'adresse suivante : <http://tousanticovid.gouv.fr>

Le professionnel de santé qui a réalisé votre test antigénique peut vous fournir un code à 6 caractères que vous pouvez enregistrer dans l'application TousAntiCovid. En saisissant le code, il vous sera demandé de saisir la date de début des symptômes (ou l'absence de symptômes) afin de déterminer, en fonction de la date de vos contacts, quelles personnes doivent être notifiés.

Après avoir pris connaissance des informations relatives au test rapide antigénique COVID-19, j'accepte de bénéficier de ce test.

Fait à :

le : ... / ... / ...

Signature du patient :

Résultat du TROD antigénique.....

Signature du professionnel de santé responsable :